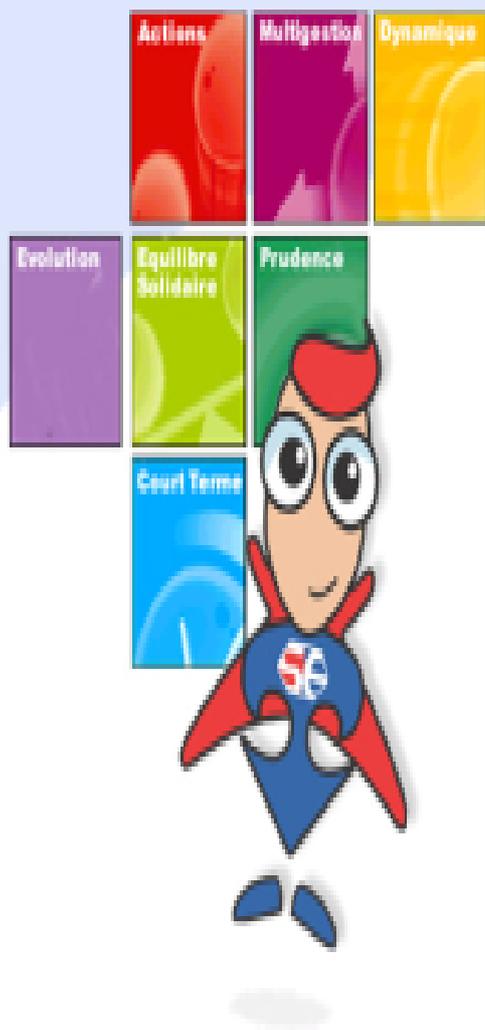


La gazette des délégués CFDT Carrefour



*Devons nous  
signer l'accord  
2010-2011-2012*

## Un mois de participation ?

### ▼ Ouverture

Sommaire et indices page 02

### ▼ Participation 2010

Proposition CFDT page 03

Position direction page 04

Promesses page 04

1 mois de participation ? page 04

Position CFDT page 04

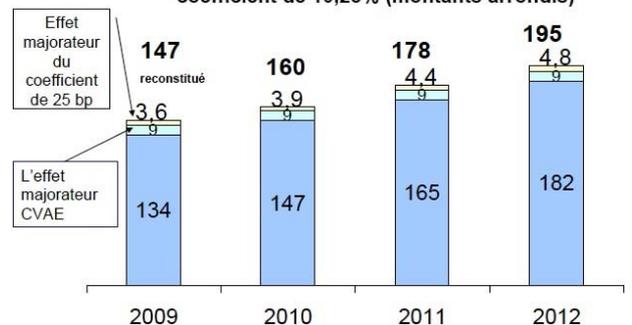
### ▼ Consultation

Le constat CFDT page 06

Faut-il signer l'accord ? page 07

## L'évolution de la formule

Simulations de la formule en M € avec reclassement CVAE et coefficient de 10,25% (montants arrondis)



Montants bruts non chargés (hors forfait social de 4%)

L'évolution des différentes propositions de la direction par rapport à l'existant.

Attention ceci n'est qu'une simulation sauf pour l'année 2009 où c'est une reconstruction de ce qui se serait passé réellement si cet accord avait été mis en place cette année là.

*La CFDT vous dit tout sur les négociations.  
Nous consacrons chaque année de nombreux numéros  
sur la participation, l'intéressement et l'actionariat.  
N'hésitez pas à vous replonger dans leur lecture*

## ☐ L'ABONDEMENT

### Le coup de pouce du Groupe

L'abondement est une participation de l'entreprise pour soutenir l'effort d'épargne des salariés.

Il se verse comme suit :

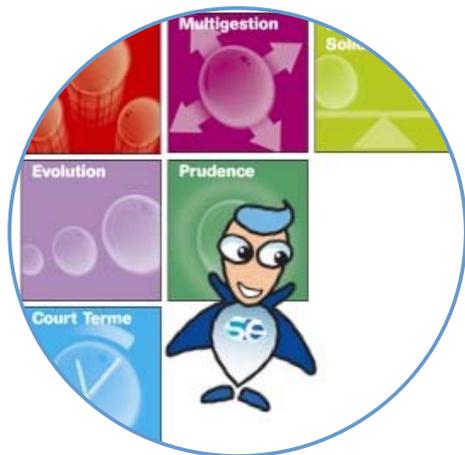
PLACEMENT	PEG	PERCO
Participation	Pas d'abondement	30 %*
Intéressement	40 % sur les 400 premiers euros 20 % au-delà	50 % sur les 1 000 premiers euros 20 % au-delà
Versements volontaires	20 %	50 % sur les 1 000 premiers euros 20 % au-delà
Montant maximum d'abonnement	2 300 €/an Montant majoré à 3 450 €/an sur Carrefour Actions	2 300 €/an

\*Avec un plafond collectif, voir les bulletins d'option lors du versement

Les deux plafonds – PEG et PERCO – sont distincts et peuvent se cumuler.

# PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

## Négociation participation aux bénéfices



## Négociation participation 2010-2011-2012

*La CFDT vous donne tous les éléments pour une décision.*

*Réfléchissez bien avant de prendre votre décision.*

*La date de signature est le jeudi 17 juin prochain à 9 h à l'hôtel All Seasons à Evry.*

*Votre position est donc urgente*

*La direction a clos les négociations pour le renouvellement de l'accord de participation 2010-2011-2012 après trois réunions les 28 avril, 12 mai et 26 mai.*

*La dernière réunion fut, à notre avis, baclée faute de propositions sérieuses de la part de la direction. Nous n'avons pas senti une volonté d'aboutir. C'est à prendre ou à laisser !!!*

*Depuis la loi de 2008 la participation devient petit à petit une prime annuelle, d'autant que le gouvernement menace de supprimer les niches fiscales dont la participation fait encore partie (exonération de certaines charges sociales et d'impôts en cas de blocage). Le patronat ne trouve plus autant de charme à cette rétribution.*

### Position CFDT

Nous étions venus avec des objectifs précis:

Pas d'exigence de la CFDT sur tel ou tel mode de calcul ce qui nous importe se sont moins les méthodes que les solutions qui permettent de verser une participation correcte aux salariés. L'entreprise à des techniciens pour trouver les meilleurs critères pour les meilleurs résultats.

Nous souhaitons une réflexion sur les conséquences du déblocage annuelle mis en place par la loi vis à vis de l'épargne salariale et de l'abondement.

### Nous demandions

Un participation représentant 1 mois de salaire dès 2010

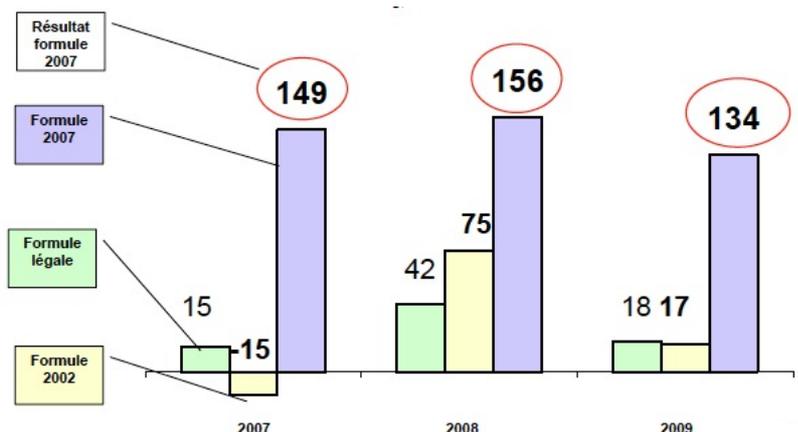
### Trois modes de calcul et les résultats

Le mode légale (en vert)

Le mode de calcul avant l'accord de 2007 (en jaune) que nous avons appliqué chez Carrefour de 2002 à 2007

Le mode de calcul actuel appliqué depuis 2007 (en mauve).

C'est ce dernier qui produit actuellement les meilleurs résultats et qui est conservé.



Un supplément de participation comme le prévoit la loi depuis 2007 (ceci permet à l'employeur de verser une participation en cas de mauvais résultats)

Des abondements orientés d'abord vers les plus bas salaire. Actuellement se sont les plus hauts salaires qui profite d'un abondement jusqu'à 50%

La possibilité d'avoir un abondement sur la participation quand elle est mise dans le PEG (l'abondement existe pour le PERCO)

**Nous n'avons obtenu aucune avancée sur ces points .**

## Position Direction

La direction fait un copié-collé des accords précédents et se livre à des calculs savants pour nous démontrer qu'en 2012 nous approcherons le mois de participation.

Elle joue particulièrement sur une majoration mathématique et technique de la participation par le choix d'un paiement des taxes. Un choix qu'elle ferait de toute façon participation ou non.

Au final l'entreprise accepte de passer de 10 à 10,25% le quotient de calcul du montant de la réserve de participation,

### La CVAE

Une nouvelle opportunité de majoration du résultat de participation :

La taxe Professionnelle a été remplacée par deux nouvelles taxes au 01/01/2010 :

- La CFE : Cotisation Foncière des Entreprises

- La CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

Conformément à la possibilité offerte par la réglementation en l'état actuel de celle-ci, l'entreprise décide de qualifier cette taxe en impôt sur résultat, et non en charge opérationnelle. Cette décision de l'entreprise, permet d'augmenter l'Activity-Contribution (AC), et donc le montant de Réserve Spéciale de Participation

une broutille qui amène au final une amélioration de moins de 3 % !

## Promesses

Nous avons retrouvé les mêmes promesses qu'en 2002 et en 2007 "*Vous toucherez à terme un mois de participation*". On connaît la suite (voir tableau).

Les promesses de la direction nous donne un montant de la réserve de participation égale à celui de 2002 ... en 2012 !!!!!

L'accord qui est proposé n'est pas moins disant que ceux que nous avons signé les années précédentes (2002-2007). Au pire il produira le même effet (environ 0,7 mois) au mieux il sera en dessous d'un mois de salaire.

Mais pour la troisième fois on nous sert les mêmes promesses, allons nous continuer à les croire !!!

En les acceptant ceci veut dire que nous acceptons le principe d'une participation à minima. Avant 1 mois était le minimum, aujourd'hui 1 mois est devenu le maximum.

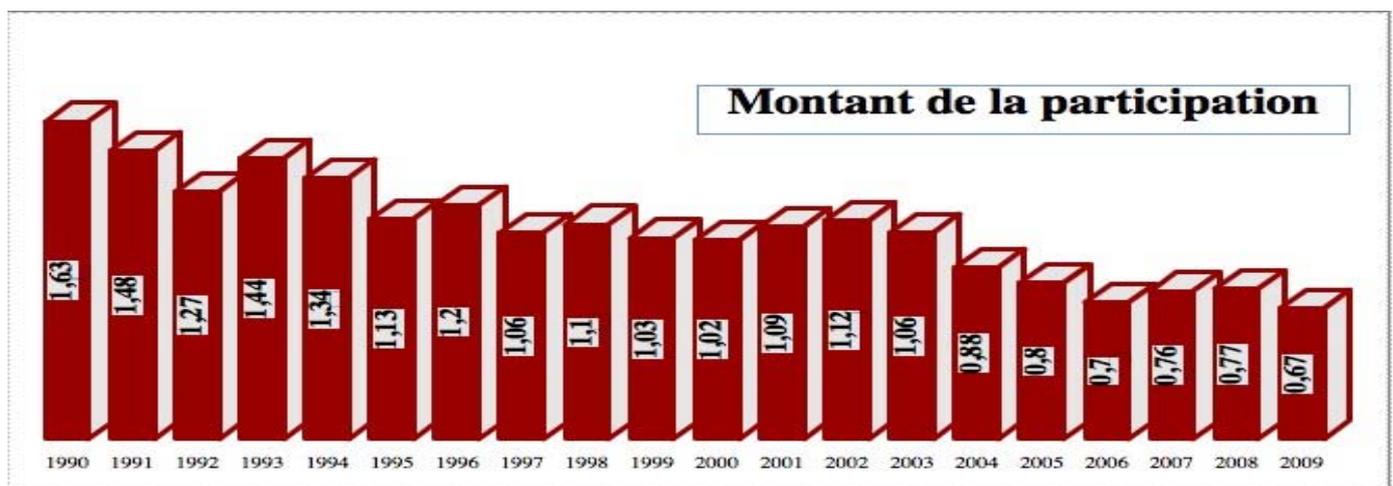
## Les temps sont durs ??

### Pas pour tout le monde

Chacun peut le constater en feuilletant ses magazines ou l'Hyper l'entreprise :

- maintient en 2009 le dividende de ses actionnaires malgré une baisse de 70% des bénéfices.

- se lance dans le rachat de 6% de son capital (coût entre 1,6 et 3 milliards) avec l'espoir de faire remonter le cours de l'action ce que nous n'avons pas constaté lors des précédentes



opérations

- sans parler des très bons salaires que se verse Mr Olofsson et ses amis (voir hyper).

## 1 mois de participation ?

Mais en restant sur la participation nous avons trouvé encore mieux.

Beaucoup de salariés ignorent que chez Carrefour il y a deux accords de participation aux bénéfices,

- un accord connu par tous et qui concerne les 48 sociétés du groupe, sociétés qui regroupent la majorité des salariés.

- un accord qui lui ne regroupe que 5 sociétés: Carrefour management, Carrefour Partenariat International, Carrefour Marchandises international, Carrefour Import, Carrefour Property International. Les 1189 salariés qui se partagent cette participation sont essentiellement de cadre certains s'occupant de l'international mais d'autres n'exerçant leurs fonction qu'en France. Vous y trouverez vos dirigeants.

La direction se garde bien de communiquer sur cet accord et pour cause. Nous avons réussi à nous procurer les résultats.

**Miracle le montant de cette participation, versé à des salariés français, donne de très bon résultats. Il représente un peu plus d'un mois de salaire. Juste notre demande.**

## Position CFDT

Il y a trois accords à signer : Accord de participation - Accord PEG - Accord PERCO

Pour les accords plan d'épargne de groupe (PEG) et d'épargne pour la retraite (PERCO) pas de problème. Ces deux accords sont avant tout des accords techniques.

**Comparaison de participation touché en 2009 par les 1189 cadres de 5 sociétés Carrefour et les 150 000 salariés de 48 sociétés Carrefour .**

*Nous ne pouvons pas vous indiquer le montant par rapport au salaire des personnes concernées le plafond (10140 euros) étant trop souvent dépassé.*

Seul les articles 4 pour le PEG (abondement de l'entreprise) et 3 pour le PEG (abondement de l'entreprise) ne répondent pas à nos demandes.

La direction à mis les mêmes critères que dans les accords précédents que nous avons signés. Rappelons au passage que si 40% des salariés en bénéficient, 60% ne touchent pas d'abondement.

En ce qui concerne l'accord de participation nous avons deux options:

**Signer** car nous estimons que de toute façon c'est toujours mieux que la loi (voir graphique). Avec la formule légale nous aurions 10 fois moins !!! Nous faisons confiance une nouvelle fois aux promesses de l'entreprise, Lars Olofsson va remonter l'entreprise et en 2012 on aura le jackpot 1 mois de participation. Il vaut mieux peu que rien du tout !

**Ne pas signer** car aucune de nos demandes n'est prise en compte. Nous ne croyons plus aux promesses de l'entreprise, on nous a déjà fait 2 fois le coup et à chaque fois c'est moins (Voir tableau).

Nous sommes les dindons de la farce, les dirigeants s'engraissent pendant qu'on ne reçoit que les miettes. Auchan reçoit le double de nous (voir hyper n°317 page 11) **Il est temps de dire Stop.**

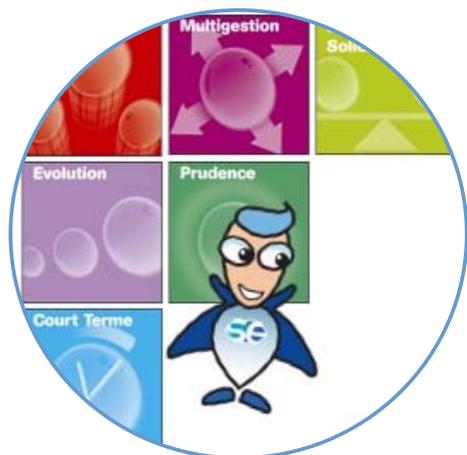
**Il n'est que temps de mettre un frein à la détérioration de nos avantages.**

Le socle social de Carrefour repose depuis 1969 sur la participation aux bénéfices. Force est de constater que la dernière participation correcte remonte à 2003. Il vaut mieux ne pas parler de 1990 (1,63 mois).

**Effectivement l'entreprise n'est pas au mieux de sa forme mais dans le même temps que la participation chute les dividendes des actionnaires eux progressent. On appelle ça de l'injustice !**

	2009	2009
Réserve spéciale de participation	<b>134 millions</b>	<b>4,8 millions</b>
% de salaire	<b>5,0%</b>	<b>7,39%</b>
sur 13 mois	<b>0,65 mois</b>	<b>1 mois</b>
sur 13,5 mois	<b>0,67 mois</b>	<b>1,02 mois</b>
Bénéficiaires	<b>150.694</b>	<b>1189</b>

Faut-il signer ?



**Négociation participation 2010-2011-2012**

*La direction propose aux organisations syndicales de signer l'accord de participation pour 3 années.*

*La CFDT vous donne tous les éléments en sa possession pour vous aider à vous prononcer .*

*Estimez vous que nous devons signer cet accord ?*

## Le constat de la CFDT

**Aucune de nos demandes n'a été prises en compte**

- Un participation représentant 1 mois de salaire dès 2010
- Un supplément de participation
- Des abondements orientés d'abord vers les plus bas salaire.
- La possibilité d'avoir un abondement sur la participation mise dans le PEG

**L'entreprise refuse de consacrer 40 millions supplémentaires pour nous donner 1 mois de participation**

**Alors que dans le même temps:**

- elle lance un plan de rachat de 6% de son capital, coût estimé 3 milliards d'euros
- elle "bichonne" ses actionnaires et ses dirigeants en oubliant ses salariés.
- elle verse a une partie de ses cadres une participation équivalente à un mois de salaire.
- les salariés subissent les multiples mesures d'économies, de réorganisation du travail, de restructuration, de suppression de poste, la détérioration des conditions de travail **sans aucun retour**.
- les négociations salariales ont été dans de très nombreuses filiales à minima
- l'intéressement est faible partout. Ainsi dans les hypers 73 000 salariés se partagent 22 millions d'euros (321 euros en moyenne par salarié). L'intéressement et la participation cumulées n'atteignent pas un mois de salaire .

## La CFDT veut le partage des richesses produites par l'entreprise

\* Une part pour l'entreprise  
(pour des investissements au service des clients et du travail)

\* Une part pour l'actionnaires  
(761 millions en 2009)

\* Une part pour les salariés  
(134 millions en 2009)

**Il faut en priorité privilégier d'abord les plus pauvres.**

Force est de constater que la part des salariés diminue année après année et que les 8 millions d'abondement distribués en 2009 vont d'abord vers ceux qui peuvent épargner et qui ont les moyens de placer de fortes sommes.

Effectivement l'entreprise n'est pas au mieux de sa forme mais dans le même temps que la participation chute les dividendes servis aux actionnaires eux progressent et les rémunérations des dirigeants donnent le vertige.

**Nous voulons plus de justice sociale !**

**Nous vous demandons de vous prononcer**

**La CFDT doit-elle signer cet accord faute de mieux**

**ou**

**Exiger la réouverture des négociations  
avec l'objectif d'un mois de salaire de participation dès 2010.**

**Les promesses  
n'engagent que  
ceux qui y croient.**

**Croyez-vous aux  
promesses de la di-  
rection d'un avenir  
meilleur ... bientôt ?  
Pensez vous obtenir  
un mois de partici-  
pation... demain !**

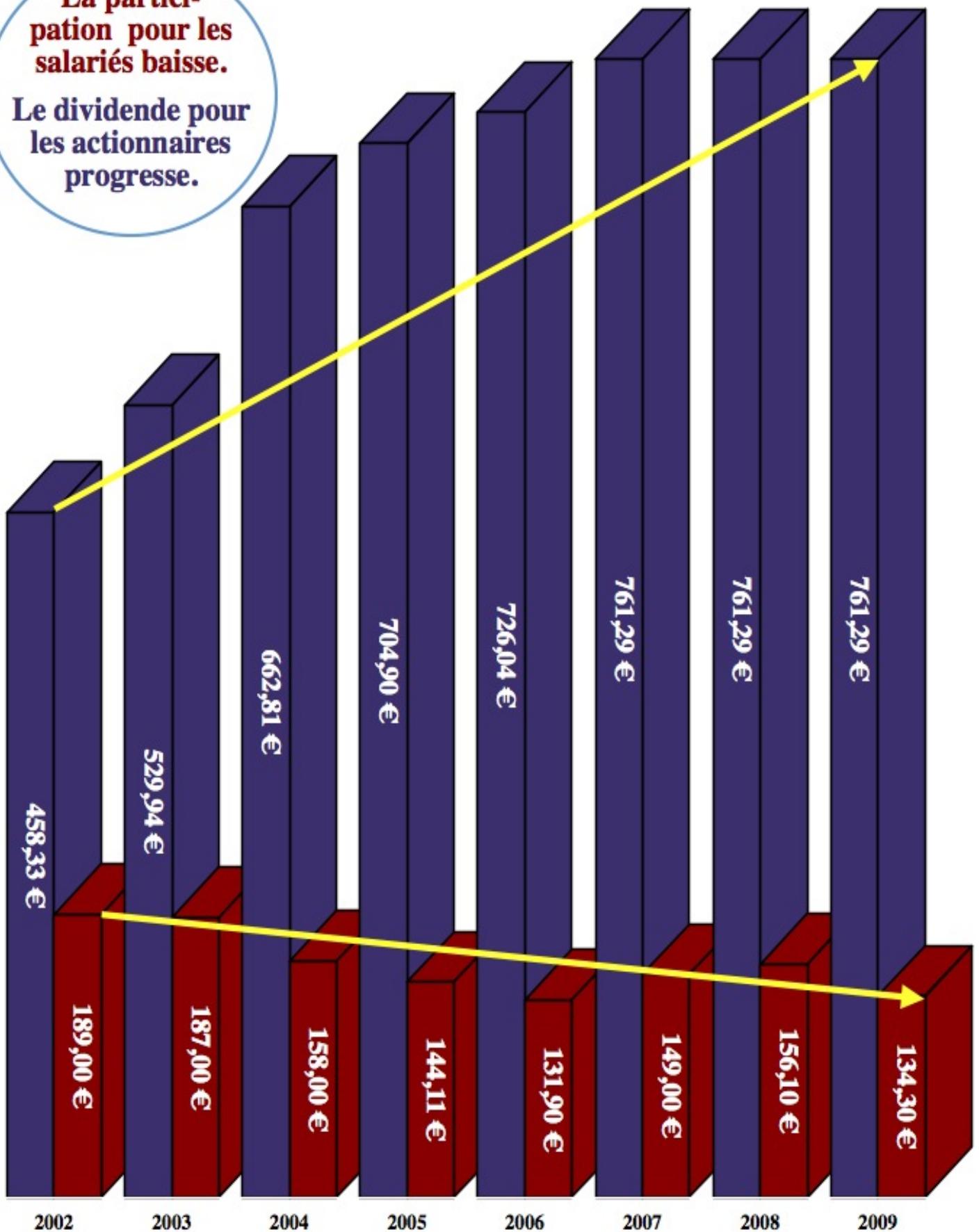
<b>HIER</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Réserve spéciale de participation	<b>149 millions</b>	<b>156 millions</b>	<b>134 millions</b>
% de salaire	<b>5,62%</b>	<b>5,8%</b>	<b>5,0%</b>
sur 13 mois	<b>0,73 mois</b>	<b>0,74 mois</b>	<b>0,65 mois</b>
sur 13,5 mois	<b>0,76 mois</b>	<b>0,77 mois</b>	<b>0,67 mois</b>

<b>DEMAIN</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Réserve spéciale de participation	<b>160 millions</b>	<b>178 millions</b>	<b>195 millions</b>
% de salaire	<b>6,0%</b>	<b>6,60%</b>	<b>7,30%</b>
sur 13 mois	<b>0,78 mois</b>	<b>0,86 mois</b>	<b>0,95 mois</b>
sur 13,5 mois	<b>0,8 mois</b>	<b>0,9 mois</b>	<b>1 mois</b>

En millions d'euros

La participation pour les salariés baisse.

Le dividende pour les actionnaires progresse.



# L'Hyper !

**Cfdt**  
SANS SOCIAL  
PAS DE  
COMMERCIAL